

## BUDGET SUPPLEMENTAIRE.

(Plein montant des sommes ci-dessous):—

## GOUVERNEMENT CIVIL.

## Ministère des Postes—

374	Traitement, pour le mois de mars 1921, d'un surintendant général du service des postes, au taux de \$5,400 par année, et de deux surintendants de division du service des postes, à raison de \$4,800 par année, chacun. . . . .	1,250 00
	Dépense casuelle—	
	Aide aux écritures—Crédit supplémentaire. . . . .	9,000 00
	Impressions et papeterie—Crédit supplémentaire. . . . .	5,000 00
	Divers—Crédit supplémentaire. . . . .	9,000 00

## SUBVENTIONS POSTALES ET AUX PAQUEBOTS.

402	Service à la vapeur entre le Canada et l'Australie, ou la Nouvelle-Zélande, ou entre le Canada et ces deux pays, sur l'océan Pacifique—Crédit supplémentaire. . . . .	19,300 00
-----	---	-----------

## POSTE—SERVICE EXTERIEUR.

## SERVICE DES DÉPÊCHES.

432	Service des dépêches par chemin de fer—Crédit supplémentaire. . . . .	365,000 00
-----	---	------------

## DIVERS.

	Heures de travail supplémentaires—Crédit supplémentaire. . . . .	25,000 00
	Divers—Crédit supplémentaire. . . . .	235,000 00
433	A certains courriers sur chemins de fer pour services supplémentaires relativement à la vérification des dépêches anglaises, entrantes et sortantes, au cours de l'hiver de 1919-20 et de l'été de 1920. . . . .	641 12
	Paiement à Madame Elizabeth Hamly, veuve de feu J. S. Hamly, de la somme de \$3,057.50, montant auquel elle a droit à titre d'allocation de subsistance au taux de \$75.00 par mois pendant qu'elle était directrice de poste intérimaire à Lethbridge, du 18 décembre 1914 au 11 mai 1918. . . . .	3,057 50
	Paiement d'une allocation de commisération à la veuve de feu W. O. Simpson, autrefois commis des postes, au bureau de Calgary, et accidentellement broyé à mort, le 3 octobre 1919, par l'ascenseur du bureau de poste, dans l'exercice de ses fonctions. . . . .	2,000 00

## GOUVERNEMENT CIVIL.

369	Administration de la Justice— Dépense casuelle—Crédit supplémentaire. . . . .	10,000 00
-----	--	-----------

## PENITENCIERS.

378	Pénitenciers—Crédit supplémentaire. . . . .	200,000 00
-----	---	------------

## GOUVERNEMENT CIVIL.

## 442 Ministère des Postes—

## Traitements—

	Traitement d'un surintendant général du service des Postes, au taux de \$5,400 par année, et deux surintendants de division du service des Postes, à raison de \$4,800 par année chacun, depuis le 1er avril 1921. . . . .	15,000 00
--	--	-----------